

LES infos MUNICIPALES



n° 24 Juin 2006

Dépôt légal
Juin 2006

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

La citoyenneté à l'heure d'été...

2

La vie de la commune

Citoyenneté ... derrière ce mot très en vogue dans les médias, chacun associe un sens très particulier, avec cependant un point commun, chacun de ces sens s'articulant autour de la vie de la " cité ".

5

Travaux

Pour certains, la citoyenneté s'apparente au civisme. Ce terme apparu en 1770, qui signifiait à cette époque "le dévouement de l'individu pour la collectivité", est aujourd'hui souvent réduit à l'action d'aller exercer son droit de vote en période électorale, ou à adopter un comportement responsable en matière d'environnement. Concernant le vote et l'abstention constatée lors des derniers scrutins, les prochaines échéances électorales des 24 prochains mois seront l'occasion de rappeler l'importance d'aller voter.

6

Ecole

Pour ce qui est du respect de l'environnement, l'arrivée de l'été doit nous permettre de retrouver des gestes simples, minimisant la consommation d'eau, par exemple.

7

Comité des Sages

Pour d'autres, la citoyenneté fait référence aux civilités, ou plutôt aux incivilités, et dans ce domaine, Chavigny n'est pas épargné : feux tricolores arrachés, poubelles brûlées, massif floral saccagé et autres murets brisés... Outre le coût que représentent de telles dégradations (voir notre article en page 4), ces actes qu'il ne faut pas banaliser, montrent bien que pour certains, les biens publics et collectifs représentent peu de chose. Il faut bien évidemment condamner fermement ces "débordements", mais également et surtout comprendre comment et pourquoi de tels actes surviennent.

8

Du côté des associations

Pour d'autres encore, et je fais partie de ceux-ci, la citoyenneté, c'est trouver et prendre toute sa place dans notre société, et apprendre à respecter l'autre.

10

Santé

C'est dans cet esprit, qu'a eu lieu un chantier jeune pendant les dernières vacances de Pâques, chantier qui a consisté à rénover le local situé sous l'école élémentaire. Ce sont les adolescents eux-mêmes qui ont réalisé les travaux de ce local qui sera mis à leur disposition.

11

Jeunesse

12

Vie Economique

C'est également dans cet esprit qu'a eu lieu le dimanche 18 juin à Chavigny une journée autour du sport et de la citoyenneté, organisée en collaboration avec la Communauté de Communes Moselle et Madon et plusieurs Associations locales. S'il est impossible de régler en une journée la question de la citoyenneté sur notre territoire, ce type de manifestation a le mérite de sensibiliser les plus jeunes de façon concrète au "vivre ensemble" au quotidien...

13

Environnement

14

Conseil Municipal

Bon été... en toute citoyenneté !

15

- Agenda
- Permanences

Le Maire, Guy George

Vie de la commune

Gestes Eco-Citoyens :



L'eau est un bien précieux.

Pour éviter que la source ne se tarisse,

apprenez les gestes qui vont la préserver et éviter sa pollution.

L'eau est source de toute vie. Nous en sommes dépendants.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Un seul geste banal ne suffit à économiser que quelques gouttes d'eau, mais des millions de réflexes identiques permettront d'éviter un gaspillage préjudiciable.

Bain ou douche

Savez-vous qu'un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche ? Laver une voiture en consomme deux fois plus et arroser son jardin, cinq fois plus. Attention ! Une chasse d'eau qui fuit peut doubler votre consommation annuelle, et un robinet qui goutte représente 30 à 50 m³/an.



Le bon tuyau

Entretenez régulièrement la tuyauterie de votre cuisine et de votre salle de bains, remplacez les joints usés... Vous lutterez ainsi contre le gaspillage. Ne jetez pas les diluants, peintures et détachants dans les canalisations. Mieux vaut les apporter à la déchetterie la plus proche.

Les fuites

Un robinet qui goutte pendant une journée consomme jusqu'à 300 litres d'eau (environ 85 euros/an).

Une chasse d'eau qui fuit pendant une journée : jusqu'à 500 litres (entre 100 et 500 euros/an)

Le lavage de votre voiture : 200 litres environ

On peut ainsi considérer qu'une famille française de 4 personnes utilise en moyenne 150 000 litres d'eau par an, soit une dépense journalière de 0,60 euros à 1,22 euros par famille.

Fermez le robinet

En fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut sauver 18 litres d'eau.

Autant d'eaux usées qui ne pollueront pas les rivières (les stations d'épuration en décontaminent 45 %).

Les appareils ménagers

Certains appareils ménagers consomment énormément d'eau.

Lisez bien les notices et évitez ceux qui abusent ! Enfin, ne faites fonctionner votre lave-linge et votre lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins.

Le lave-linge : une bonne moyenne de consommation est de 80 litres.

Le lave-vaisselle : il demande une consommation minimale de 20 litres. Au dessus, c'est déjà trop !

Pour renforcer vos efforts, n'hésitez pas à vous procurer des appareils économeurs. Ils se fixent au bout de votre pommeau de douche ou de votre robinet et réduisent le débit d'eau. Pratique !

Les WC utilisent de 10 à 12 litres d'eau en moyenne. Choisissez des versions récentes qui ne consomment que 7 litres.

L'arrosage

Souvent l'été, on vous demande de réduire l'arrosage de votre jardin ou de votre voiture.

C'est pour préserver le capital d'eau des nappes souterraines. Dans ce cas, des techniques remplacent allégrement l'arrosage :

Le binage économise un arrosage. Apprenez à utiliser votre binette ;

Arrosez plutôt le soir pour que la terre conserve l'humidité ;

Récupérez l'eau à la sortie de vos gouttières ;

Paillez vos arbustes et vos arbres, ils garderont l'humidité ;

Enfin ne vous inquiétez pas trop pour votre pelouse ! Même si l'été est très sec, elle reverdira avec les premières pluies.

Ne gaspillez pas le papier

Faites durer la ramette à dessin, en écrivant recto verso ou en essayant de corriger les ratages plutôt que de prendre une autre feuille.

Optez aussi pour du papier recyclé : la préparation de sa pâte nécessite moins d'eau et d'énergie...

Vivre Ensemble

Tondeuses, motoculteurs, ...



Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que :

- les jours en semaine de 8H00 à 20H00
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00



City stade

Nous rappelons aux jeunes, et à leurs parents responsables, qu'ils doivent respecter les horaires d'occupation du city stade, et ce dans le respect de chacun, usagers et voisinage

Rappel : des gestes citoyens

Feux de Jardins :

Quelques gestes citoyens de respect de son voisinage :

- Ne pas faire de feu lorsque les voisins sont susceptibles de profiter de leur terrasse ou de leur pelouse
- Ne brûler que des résidus secs provenant de son jardin
- Limiter la durée du feu et ne brûler que par petites quantités
- Ne pas brûler de tailles de haies telles que thuyas
- Ne pas faire de feu le dimanche

L'autre geste citoyen consiste à emmener tous ces déchets végétaux à la déchetterie à Neuves-Maisons (Z.I. Louis Pasteur)

Déchets Ménagers :

Les déchets ménagers ainsi que ceux pour le tri sont à déposer impérativement la veille de la collecte à partir de 19H00 :

- le **dimanche** à partir de 19H00 : déchets **ménagers** et **papiers, cartons**
- le **mercredi** à partir de 19H00 : déchets **ménagers** et **bouteilles plastiques, boîtes métal...**

Dératisation

Campagne annuelle de dératisation : elle aura lieu les mardi 04 juillet 2006 et mercredi 05 juillet 2006. Un véhicule muni d'un haut parleur sillonnera les rues du village afin d'inviter la population à participer à cette campagne de dératisation.



Combien ça coûte ?



Nous découvrons régulièrement, dans notre commune, des actes d'incivilités : dégradations de plantations, mobilier urbain, feux tricolores, fontaines, cimetière...

La place de l'Eglise sert trop souvent de piste de skate ce qui entraîne des dégradations des marches du parvis de l'église, des murets en pierre, du granit du monument aux morts.

La réparation de tous ces méfaits a un coût :

- feux tricolores	3000 €
- 2 lampadaires impasse de Châtel	1800 €
- mobilier urbain	300 €
- vol de plantation	60 €
- restauration de la place de l'Eglise	Devis en cours

Ces frais sont à la charge de toute la communauté.

La dégradation de la signalisation (feux tricolores) représente un danger pour la sécurité de tous, piétons et automobilistes



AGCS, Kézako ?

Vous avez pu voir aux entrées du village deux panneaux "Commune hors AGCS - Accord Général sur le Commerce des Services". Cet accord est issu des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui se tiennent depuis les accords de Marrakech (1997) et ont été réactualisées à Hong Kong en décembre 2005. Ils doivent être finalisés ces jours-ci.

Le but visé est de privatiser, donc de permettre aux plus grandes sociétés (celles qui en ont les moyens) de faire des bénéfices sur les services et notamment les services publics. Les collectivités territoriales ne pourraient plus pratiquer d'activités de subventions, c'est à dire ne pourraient plus mener d'actions d'orientation et de péréquation qui sont le propre des services publics (on paie partout le même prix de l'électricité, du timbre, on ne paie pas l'école, les hôpitaux ont un statut analogue, etc...).

Pour ces sociétés, l'intérêt de l'AGCS est évident : accéder à des marchés, du tiers monde notamment, comme par exemple les multinationales "françaises" de l'eau.

Pour les consommateurs qui disposent déjà de ces services, la manœuvre consiste à introduire un surcoût, qui viendra gonfler les bénéfices de ces sociétés.

Nous pouvons le constater au quotidien dans les marchés publics confiés à des sociétés privées : comme dans le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

La logique de l'intérêt général, de l'égalité de tous les citoyens devant les services publics est purement et simplement abandonnée; seules les zones géographiques économiquement rentables seront correctement desservies.

Ainsi, les zones rurales ou même péri-urbaines se verront privées de certains équipements et services publics (fermetures de bureaux de poste, de certains hôpitaux et maternités).

L'affirmation économique consistant à dire que la mise en concurrence fait systématiquement baisser les prix s'avère plus que discutable. Ainsi, de nombreuses communes et collectivités territoriales ne reçoivent trop souvent qu'une seule réponse lors d'appels d'offres ou de mise en concurrence sur marchés publics. La Commission Européenne condamne de plus en plus régulièrement certains groupes internationaux pour ententes illicites (marchés de l'eau, téléphonie, ...)

Dans de telles conditions, il est donc impératif de laisser le libre choix aux collectivités territoriales d'assurer les services d'intérêt général en régie publique sans avoir systématiquement recours aux grands groupes privés.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons délibéré pour placer symboliquement la commune de Chavigny "hors AGCS"

Commune hors AGCS
Accord Général sur le Commerce des Services

Travaux

Salle socio-éducative et culturelle, c'est parti

Pour mener à bien le projet dans les délais imposés par les organismes qui subventionnent la construction de la salle socio-éducative et culturelle, la municipalité a mandaté plusieurs sociétés pour assurer les études et les contrôles nécessaires à ce projet communal.

Après consultation et mise en concurrence, il a été attribué à la société NORISKO les missions de coordonnateur de sécurité (SPS) et de contrôle technique pour un montant total de 9541,00 € HT, la société VENATHEC ayant celles d'études d'impact acoustique pour un montant de 4 475,00 € HT.

Cette étude vient en complément de l'étude de sol faite par GEOTEC et de celle de faisabilité d'intégration de techniques d'énergies nouvelles faites par NEW ENERGIE, il y a quelques mois

En ce qui concerne la conception du bâtiment et après avoir reçu et classé les offres de 18 équipes pouvant prétendre à assurer la conception, le contrôle et le suivi des travaux jusqu'à la réception de l'ouvrage, c'est l'équipe composée de l'architecte GIACOMAZZI et du bureau d'études TRIGO (86 450,00 € HT) qui a été choisie par le bureau municipal et la commission d'appel d'offres, assistés par la DDE Etude Bâtiment.

Actuellement l'architecte travaille, en collaboration avec les différents bureaux d'études et sociétés de contrôle, à l'élaboration de l'esquisse du projet, qu'il doit très prochainement nous présenter.

Nous ne manquerons pas, à chaque étape de ce dossier de vous tenir informés de son avancement.

Zac Haldat-Tram

Où en sont les travaux ?

Actuellement, c'est l'entreprise EUROVIA (à qui ont été confiés les travaux de viabilisation) qui intervient sur le site. La première phase des travaux comprend la réalisation de la voirie provisoire et des réseaux sur l'ensemble du site. La liaison avec le chemin du Haldat, reste suspendue à l'autorisation de la Direction Régionale de l'Action Culturelle. La structure de voirie et les réseaux d'assainissement sont achevés.

Les travaux relatifs aux réseaux secs et aux regards et coffrets de branchement individuel sont en cours d'exécution et devraient être achevés, sous réserve d'intempéries, fin juin 2006.

La deuxième phase des travaux qui comprend la réalisation des trottoirs et de la couche de roulement définitive sera réalisée ultérieurement à l'issue des travaux de construction des maisons.

Où en est la commercialisation ?

Près d'une vingtaine de compromis sont signés ou en voie de l'être. Huit autres compromis sont envisagés, à l'issue des fouilles archéologiques, prévues à l'automne 2006.

Concernant le reste des parcelles, une nouvelle consultation sera lancée courant juin, en vue de leur attribution, dans les mêmes conditions que la première consultation.

Rues sans nom, ... à vos plumes

Le lotissement " Haldat Tram " est en cours d'aménagement, la voirie bientôt opérationnelle devra recevoir une dénomination. Il faut trouver des noms pour quatre rues et peut-être un carrefour.

Pour baptiser ces voies, la municipalité souhaite lancer un concours d'idées.

Faites-nous parvenir vos propositions de noms. Peuvent être utilisés : d'anciens noms de lieux-dits, des noms d'anciennes personnalités locales, nationales voire internationales, des noms en rapport avec le civisme, et toute idée à votre convenance.

Un jury sera constitué afin d'étudier ces propositions.

Vos propositions :

Fermeture de classe à la rentrée prochaine... suite...

Suite à la mobilisation des parents d'élèves, des représentants et salariés de l'Association Périscolaire et des élus, l'inspecteur d'académie a accepté de recevoir une délégation le vendredi 14 avril.

L'entretien, qui a duré plus de deux heures, fut courtois et l'inspecteur d'Académie a tenu à écouter l'ensemble des arguments des chavinéens venus le rencontrer. Pour autant, malgré les arguments portant sur l'évolution sensible de la population de notre commune début 2007, les efforts consentis par la municipalité sur les équipements scolaires et périscolaires, et la remise d'une pétition de 400 signatures, aucune promesse de maintien de la quatrième classe n'a été faite par le représentant de l'Education Nationale... Il y aura bien comptage des élèves à la rentrée prochaine pour déterminer si une classe doit fermer !

Loin de se résigner, le groupe constitué poursuit son action :

-Un dossier complet a été envoyé par les élus à l'inspecteur d'Académie, preuves à l'appui (permis de construire, acquisition des terrains...) montrant qu'à mi-juin, ce sont déjà une vingtaine d'habitations familiales qui sont validées sur notre commune (sur 60 unités à moyen terme).

-Une nouvelle réunion, regroupant parents et élus a eu lieu le mardi 13 juin, afin de déterminer les nouvelles actions à mener avant et à la rentrée...

Si vous souhaitez vous investir dans la défense de l'école et dans le maintien des quatre classes de l'école élémentaire, n'hésitez pas à venir en discuter le **lundi 3 juillet à 20h30**, salle du Pressoir ou contacter les représentants de parents d'élèves ou les élus communaux... Vous êtes les bienvenus !

La science selon Harry Potter

Du 9 au 12 mai, ce sont 85 élèves de l'école élémentaire de Chavigny qui sont partis dans un superbe château à La Brosse Montceau en région parisienne, pour vivre une aventure particulière... une "aventure scientifique*" !

Tout au long de cette classe de découverte, les enfants ont pu se livrer à de nombreuses expériences scientifiques autour du thème "d'Harry Potter... à l'école des sorciers". Ils ont confectionné de drôles de machines volantes, des réactions folles et des potions...magiques, entourés de leurs enseignants et d'une équipe pédagogique et d'animation hors pair !

Il y eut bien évidemment l'incontournable "boum" le mercredi soir, ainsi qu'une journée entière passée à la Cité des Sciences, pour connaître notamment le monde des insectes.

Tous sont revenus avec des souvenirs plein la tête et n'oublieront pas cette expérience unique de vie en collectivité... Pour s'en convaincre, il suffit de leur en parler... et de les écouter vous raconter ces 4 jours...magiques !

** la classe de découverte "aventure scientifique" a été financée pour moitié par la Commune et pour moitié par les parents et la coopérative scolaire...*

Comité des Sages

Comité des sages, ... c'est parti

Suite à l'article paru dans notre précédent numéro, le "Comité des Sages" a été installé lors d'une réunion tenue en mairie le mercredi 17 mai à 18h en présence de représentants de la municipalité (René Denille et Jean Claude Bresson).

Ce Comité des Sages comporte les membres suivants, par ordre alphabétique :

Paul BELOT, Jean Claude BONNEFONT, Yvette CARABEL, André CHEVRIER, Daniel DUSOIR, Paul ENGEL, Claude GERNER, Bernard GUICHET, France JEANNON, Monique JEANSON, Jeannette JOUBERT, Norbert MARCHAL, Marie Claude MUNIER, Colette OUILLON, Fabienne PANNEQUIN.

Un groupe d'animation est constitué avec André Chevrier qui sera l'interlocuteur de la municipalité, Jean Claude Bonnefont l'appuiera et jouera aussi le rôle de secrétaire, France Jeannon les suppléera dans leurs missions.

Pour les futurs projets, le Comité des sages propose qu'un de ses membres (différent selon les cas) soit chargé de coordonner la réflexion.

Le Comité des Sages propose que les élus le saisissent des projets municipaux pour examen et avis (circulation, stationnement, école,...).

Vous trouverez régulièrement des échos des activités du Comité des Sages dans nos colonnes; nous lui souhaitons un travail fructueux.



Bientôt deux "cours" de Pétanque

Un groupe de travail composé d'élus, de membres du comité des sages, d'amateurs de pétanque s'est réuni à plusieurs reprises afin de réfléchir à la création d'une aire de pétanque à Chavigny.

Au fil des réunions, les membres du groupe ont proposé le terrain pour l'emplacement, le nombre de "cours".

Ce qui a conduit le groupe dans sa réflexion, c'est l'idée que cette aire devait servir à une pratique ludique, familiale de la pétanque.

Il fallait un emplacement au centre du village afin de permettre à tous les chaviniens (ennes) de s'y rendre facilement en famille, avec des amis.

Le choix s'est porté sur la place communale avec la création de 2 "cours".

Depuis le 08 juin 2006 c'est chose faite.

Les deux "cours" ont été créés à l'extrémité de la place, au dessus du tunnel dans un environnement agréable.

Il ne reste que les finitions (bordures), mais déjà celles et ceux qui aiment jouer à la pétanque peuvent le faire.



Associations

Comité des Fêtes

Vide-Greniers

Pour la deuxième année de son renouveau, le vide-greniers de CHAVIGNY, organisé par le comité des Fêtes et assisté par le Foyer Rural a encore attiré les foules.

Si tous les inscrits n'ont pas osé participer au déballage à cause d'une météo qui ne s'annonçait pas merveilleuse, nombreux étaient les visiteurs qui se pressaient dans les rues et sur les places de la commune pour trouver l'objet rare.



Ce jour là, le spectacle était dans la rue avec environ 80 exposants mais aussi avec une démonstration de maréchalerie.

Exécutée de main de maître par Boris, elle a ravi les jeunes par la découverte et les moins jeunes par le souvenir d'un métier oublié.

Nous vous remercions tous, visiteurs et exposants sans qui la fête n'aurait pas été une réussite mais aussi les riverains qui acceptent la gêne avec gentillesse.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous fixe rendez vous en 2007, le troisième dimanche de Mai pour la troisième édition du vide greniers.



L'association des Super-Nounous a été créée en 1998 dans le but, d'une part, d'aider les parents du secteur à trouver une "nounou" pour leurs petits, et d'autre part pour permettre aux assistantes maternelles d'obtenir des renseignements, conseils divers (calcul de la mensualisation par exemple, etc...) et de pouvoir débattre avec des collègues des difficultés liées à leur métier.

Actuellement, il n'existe aucune structure d'accueil, espace de socialisation ni lieu de rencontre pour les assistantes maternelles accompagnées des enfants qui leur sont confiés.

Par conséquent, l'association "Super-Nounous", en accord avec la mairie de CHAVIGNY propose de vous accueillir (assistantes maternelles + enfants gardés) pour un premier contact le Mardi 12 Septembre 2006 de 9h à 10h à la Mairie de CHAVIGNY afin de participer à des activités ludiques.

Ces ateliers "rencontre" sont ouverts à toutes les assistantes maternelles agréées adhérentes ou non à l'association.

Pour toute demande d'information, contactez **Mme LAUMONIER au 03.83.47.20.95**

Ou **Mme FONTANAROSA au 03.83.47.53.50**

Tennis communal

INFORMATION: Les courts de tennis sont ouverts

Tous les habitants de la commune, désirant pratiquer le tennis, peuvent disposer des courts en plein air réservés aux titulaires de la carte d'ayant droit " Chavigny-Tennis " (participation aux frais de gestion 7 Euros par carte). Cette carte est à retirer auprès de Mme FOURNIER Marie-Rose 18 La Presle. Se munir d'une photo d'identité et d'une pièce justifiant le domicile à Chavigny.

UTILISATION DES COURTS: Les joueurs peuvent disposer de deux courts selon les horaires suivants:

- Du lundi au vendredi: courts n° 3 et 4 de 8 h 30 à 12 h 30.
- Samedi: court n° 4 toute la journée sans interruption de 8 h 30 à 22 h 30.
court n° 3 de 15 h 30 à 22 h 30.
- Dimanche: court n° 4 uniquement de 15 h 30 à 22 h 30.

En dehors de ces horaires réservés à CHAVIGNY, il est possible de jouer, l'après-midi par exemple, en réglant la location horaire à savoir

6,50 € en semaine de 8h 30 à 16 h 30

11 € en semaine de 16h 30 à 20h 30, le week-end et jours fériés.

RESERVATION: Pour réserver un court les joueurs s'inscrivent sur le planning dans les tranches horaires marquées "CHAVIGNY" dans le club-house du Tennis. Cette réservation peut se faire sur place ou par téléphone (03 83 44 60 78). Il faut deux titulaires de la carte " Chavigny-Tennis " pour occuper un court. Toutefois un joueur de Chavigny peut venir avec un invité extérieur à la commune. Dans ce cas l'invité paiera le demi-tarif de la location horaire correspondant soit 3,25 € en semaine avant 16 h 30 et 5,50 € après 16 h 30 en semaine et le week-end. D'autre part si un ayant-droit de CHAVIGNY désire jouer régulièrement avec un ou plusieurs partenaires extérieurs à la commune, il peut demander la carte avec "JOKER" lui donnant droit de jouer sur les terrains réservés à CHAVIGNY avec le partenaire de son choix.

TARIF DU SUPPLEMENT JOKER:	Adultes:	23 €
	Jeunes (- de 18 ans):	15 €

REGLEMENT: 1°- Avant de pénétrer sur le court mettre les deux cartes (une carte si "JOKER") au tableau prévu à l'entrée des courts.

2°- Arroser le court par temps sec avant de commencer à jouer.

3°- Après le jeu remettre le terrain en état en passant le filet, balayer les lignes.

Attention: très important

Les chaussures de jogging sont **interdites** pour jouer sur les terrains en schiste.

NOUVEAU !

ENTRAINEMENT COLLECTIF : par groupe de 4 personnes du mardi au vendredi de 11h30 à 14h30 avec un initiateur 2ème degré classé 15/5 :

TARIF : 20 Euros par mois et par personne

INSCRIPTION : sur place ou tel. 03 83 44 60 78 ou 06 17 50 21 43 ou 03 83 47 37 57.

Association Sportive de Chavigny (A.S.C)

Meurthe Sud Seniors 3ème division

Groupe G

Dommartin2-Chavigny 2 - 1

Chavigny est classé 4ème sur 11 avec 35 points pour 20 matches joués (11 gagnés, 3 nuls, 6 perdus).

L'A.S.Chavigny a mis 47 buts et en a encaissé 43.

Meurthe Sud Vétérans

Groupe E

Chavigny - Tantonville 4 - 2

Les vétérans sont classés 3ème sur 12 dans leur championnat.

Rencontres Musicales de Printemps

L'école de Musique Moselle et Madon " E3M " a donné un concert à l'église de Chavigny dans le cadre de ses traditionnelles rencontres musicales de Printemps.



Le public est venu nombreux pour écouter les élèves accompagnés par leurs professeurs ainsi que par Didier BOUCHER, directeur de l'école et Jean GOEPFER président de l'association "E3M".

Les élèves de la classe de guitare classique sous la direction de leur professeur, Jaime CORDOBA, ont interprété des œuvres de compositeurs de la Renaissance, de Vivaldi, de Haydn.

Ensuite, c'est la classe de flûte traversière de Renaldo GRECO qui a charmé les spectateurs par leur répertoire allant de Bach à Gounod en passant par des morceaux de Jazz.

L'ensemble vocal de l'école a terminé ce concert par des morceaux choisis (In the mood, New York New York, Happy Day...) dont certains furent chantés deux fois grâce aux rappels du public enthousiaste.

A l'année prochaine !

Stage Omnisports en été

Le SLUC NANCY organise des stages omnisports en été. Ils se dérouleront pendant deux semaines en juillet (les 5, 6 et 7 juillet et du 10 au 13 juillet) et en août (du 21 au 25 août et du 28 août au 1er septembre) aux Clairs-Chênes. Ils sont ouverts aux jeunes de 8 à 15 ans.

Pour toutes les conditions (tarifs, horaires,...) se renseigner aux numéros suivants : 03 83 44 60 78 ou 06 17 50 21 43



(Illustration non contractuelle... Se renseigner aux numéros ci-dessus pour connaître les activités proposées)

Santé

Canicule

Les situations climatiques extrêmes ou les situations exceptionnelles comme la canicule ont des conséquences pour l'ensemble de la population et en particulier pour les personnes âgées (isolées, ayant des problèmes de santé ou dépendantes), les personnes handicapées, les enfants en bas âge. Ces personnes sont les plus exposées et donc les plus vulnérables.

Des mesures de prévention sont à prendre afin de vivre un été agréable et sans trop de difficultés.

Il est recommandé entre autre :

- D'éviter que la chaleur pénètre dans son logement en fermant les volets, les fenêtres...
- D'aérer dès qu'il fait frais
- De porter des vêtements légers, d'éviter tout effort physique
- De prendre conseil auprès de son médecin si je prends des médicaments

- De prévenir mes voisins, si je suis seul(e) une partie de l'été
- De se rafraîchir régulièrement le visage, les bras...
- De boire par petites quantités tout au long de la journée (au moins 1,5 litre d'eau)

Une plaquette sur ces recommandations et les dangers de la canicule sur la santé est disponible en mairie, en pharmacie et dans les organismes publics.

Les mairies doivent recenser l'ensemble des personnes âgées de plus de 65 ans qui pourraient se trouver en situation de danger en cas de canicule.

Les personnes âgées concernées peuvent se faire connaître auprès des services de la mairie, si elles le souhaitent, pour les informer, les aider ou les soutenir.

De même, chacun d'entre nous (parents, amis, voisins...) peut aider ou signaler toute personne fragilisée qui pourrait l'être davantage par les effets de la canicule.

L'esprit de solidarité entre voisins et entre concitoyens permet de rompre l'isolement et évite de vivre des situations difficiles.



Jeunesse

En marche vers l'ouverture d'un local jeune

Un chantier jeune à Chavigny

Pour aménager un local, en attendant d'installer les activités Jeunes dans le cadre de l'équipement socio-éducatif et culturel

Les habitants âgés de moins de 19 ans représentent 26% de notre population, à Chavigny.

Parmi eux, les 14-18 ans sont significativement nombreux.

Dès le début de sa prise de fonction, Matthieu FRIREN, l'animateur jeunesse de la commune a consacré une grande partie de son temps auprès d'eux, en organisant des temps forts notamment le samedi après-midi et lors de mini-séjour, comme en février 2005, avec un camp "Paint Ball" à Frouard en contrepartie de petits travaux d'entretien et d'aménagements.

Progressivement, grâce aux multiples propositions de loisirs et de sorties, des jeunes ados se sont rencontrés et se sont réunis pour déterminer ce qu'ils veulent faire avec l'objectif d'aller vers les autres.

A Richarménil et à Messein, des lieux pour se réunir et échanger existent, pour certains depuis peu., donnant naissance à une "Junior association". Des échanges intercommunaux, basés sur la participation à des loisirs communs se multiplient. Des actions culturelles se mettent en place, telles que "les trois singes". En février dernier, les jeunes de Chavigny auxquels se sont joints des ados d'autres communes ont participé, au presbytère, à un stage "GRAFF". Leurs œuvres seront exposées lors du festival du même nom qui aura lieu en juillet, à Neuves-Maisons, réunissant les jeunes de toute la communauté de communes et des environs.

Bref, c'est tout naturellement qu'encadré par Matthieu et Denis DUPONT, responsable de la Prévention Spécialisée pour le territoire d'action médicosociale de Toul (Conseil Général), Maxime, Allan, Médhi, Gaëtan, Carmen, Cindy, Fanny et Vivien se sont engagés dans l'aménagement d'un local jeunes, lors des vacances de Pâques, situé dans l'ancien centre technique. Bien évidemment, l'objectif est de permettre aux jeunes de se rencontrer pour en accueillir d'autres mais aussi décider ensemble de projet(s) commun(s).

Le chantier a été l'occasion d'apprendre à bricoler et à s'initier à la peinture et à d'autres techniques tout en débattant de ce que sera le futur règlement intérieur, pour le proposer tout d'abord aux élus concernés, pour le soumettre au vote du conseil municipal de Chavigny.

Bref, les ados ne cherchent pas qu'à s'occuper mais à apprendre à construire des projets et à les négocier, à se confronter aux réalités pratiques (à partir d'une idée, bâtir un projet jusqu'à sa réalisation)."

En contrepartie de ce travail, ils ont défini avec Denis et Matthieu un séjour "Accro Bands" au lac de Pierre Percée. Souhaitons leur bonne chance et bon séjour, bien mérité après cet effort !

Citoyenneté ! Qu'est-ce que c'est ?

Sans vouloir citer des modèles, voici, une action et un engagement qui y contribue....

Bougez avec le T'MM...avec les horaires d'été...

Afin de "coller" au mieux aux horaires d'été de la ligne "SUB OUEST" (ex 14) et continuer à assurer l'ensemble des correspondances, le T'MM passe également à l'heure d'été.

Ces horaires estivaux des lignes 501, 502 et 503 sont disponibles en mairie, chez l'épicier (place de Chatel) ou dans les bus.

Vous pouvez également contacter la Communauté de Communes au 03.83.26.45.00.

Les services du T'MM+ (service en porte à porte pour les personnes à mobilité réduite ou de plus de 65 ans) restent inchangés. Il suffit de réserver sa course la veille, en téléphonant à la CCMM.

Alors cet été, en Moselle et Madon, Bougez avec le T'MM !

Deux nouveaux artisans à Chavigny

Maçonnerie, rénovation, assainissement privé, revêtements...

Eric RAMBAUX a été employé d'une entreprise de travaux publics de la région, pendant de nombreuses années. Cette année, il a décidé de créer son entreprise.

Il s'est spécialisé dans les travaux de maçonnerie traditionnelle, de rénovation d'immeubles ou d'appartements, de carrelage, de placo-plâtre, d'assainissement privé...

Vous pouvez le contacter au 3, chemin de la Botte au 03 83 47 00 52.
(ericrambaux@aol.com)



Artisan chauffagiste

Après 13 années d'expérience salariale, en tant que chauffagiste sur différents chantiers autour de Nancy (collectivités locales, maison de retraite, particuliers, services publics...), **Stéphane MARON** vient de démarrer en avril dernier une activité d'artisan plombier chauffagiste dans notre commune.



Il se tient à votre disposition pour tous travaux de :

- Plomberie
- Chauffage
- Sanitaire
- Climatisation
- Ventilation

Devis et étude gratuits

Stéphane MARON
8, rue du Grand Pierrier
54 230 CHAVIGNY

03 83 47 25 07
06 89 24 45 49

Maron.stephane@wanadoo.fr

Environnement

Journée environnement

Le samedi 03 juin à 9h, une trentaine de personnes étaient présentes sur la place communale pour participer à la journée environnement.

Deux équipes étaient constituées :

-L'une dirigée par Jean-Louis Mascré, animateur du groupe de randonnée du foyer rural, ayant pour but le nettoyage de deux sentiers, l'un allant du transfo situé rue du Haldat jusqu'à Neuves-Maisons, l'autre situé aussi dans la rue du Haldat partant de l'angle de la maison de M. Louis jusqu'à la rue Jean-Jaurès.

-L'autre équipe avec l'ACCA menée par le président Jean-Pierre Tanguier avait pour mission de mettre en place une barrière en forêt et de collecter des dépôts d'ordures repérés en forêt.



Les travaux terminés, les deux équipes se sont retrouvées autour d'un sympathique barbecue offert et préparé par les élus.

Après le déjeuner, la deuxième partie du programme consistait, avec les compétences de Jean-Baptiste Schweyer, à repérer certaines essences d'arbres et arbustes situés sur les talus de la voie du coucou, de l'école maternelle jusqu'au CES. Ont été remarqués : érable, sicomore, viorne (ancêtre de la boule de neige), camérisier à balais, cornouiller sanguin en fleurs, saule marsault, saule blanc, chêne pédonculé, peuplier tremble, merisier, fusin, etc...

Certaines de ces identités remarquables seront pourvues dans l'avenir d'une plaque indiquant leur espèce.

Le soleil étant de la partie, ce fut une journée réussie, pleine de civisme, de convivialité et instructive.

Merci aux participants et rendez-vous en 2007.



Conseil Municipal

Quelques délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2006

Convention d'Animation commune (pour les 12 - 18 ans) :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, la convention d'animation commune, relative aux activités destinées au public 12 - 18 ans des communes de Richardménil - Messein - Chavigny et le Foyer Rural de Chavigny.

Salle socio-éducative et culturelle : rapport de la Commission d'appel d'offres :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de retenir les Sociétés suivantes, à savoir :

-Mission de coordonnateur de sécurité (SPS) :

NORISKO, pour un coût total (HT) de : 3.182,00 €

-Mission d'étude d'impact acoustique :

VENATHEC, pour un coût total (HT) de : 4.475,00 €

-Mission de contrôle technique :

NORISKO, pour un coût total (HT) de : 6.412,50 €

-Mission de maîtrise d'œuvre (architecte)

Groupelement TRIGO / GIACOMAZZI, pour un coût total (HT) de : 86.450,00 €

Le Maire est aussi AUTORISÉ à signer, au nom de la commune, les marchés, à intervenir entre les Sociétés retenues et la commune, relatifs aux différentes missions.

Etude d'aménagement rue des Prés : mission de maîtrise d'œuvre et SPS :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de retenir, pour cette étude, la SARL " SEBA AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES " -17 Avenue de la Forêt de Haye à VANDOEUVRE (54500)- dont le taux d'honoraires s'élève à 4,60 % du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle (500.000,00 € H.T.), soit 23.000,00 € H.T., d'une part, et 2.000,00 € H.T. pour la mission "SPS", d'autre part.

Le Maire est AUTORISÉ à signer, au nom de la commune, les pièces afférentes au marché à intervenir entre la SARL " SEBA AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES " et la commune.

Aménagement Plateau de Brabois :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, AUTORISE le Président :

-à lancer les consultations nécessaires à la conduite de la procédure (assistance à maître d'ouvrage, études préalables, étude d'impact...) et à signer les marchés avec les organismes retenus,

-à engager les acquisitions foncières par la voie amiable et à mandater un intermédiaire à cet effet,

-à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, pour parer à un éventuel refus d'un ou plusieurs propriétaires de céder leurs parcelles et, à cet effet, DEMANDE à Monsieur le Préfet de conduire toutes les démarches nécessaires, notamment l'Enquête Publique, l'arrêté de cessibilité, de la déclaration d'utilité publique

Le Président est également AUTORISÉ à signer toute pièce ou document afférent à la présente

Convention de formation AFPA /Commune :

convention de formation professionnelle, établie par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes " AFPA " -75 boulevard Foch à LAXOU (54524)-, relative à la formation "Habilitation Electrique -BR-" de Monsieur Richard CAVATZ (employé en Contrat Emploi Consolidé), pour un coût de 400,05 € (TTC)

Avis du Conseil Municipal sur une installation classée :

Il est rappelé l'arrêté préfectoral d'ouverture d'Enquête Publique du 20/02/2006, relatif à la demande présentée par le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy-Brabois, en vue d'être autorisé à augmenter la puissance de ses installations de réfrigération à VANDOEUVRE, rue du Morvan.

A l'issue de l'Enquête Publique, qui s'est déroulée du 21/03/06 au 21/04/2006, sur les Communes de Vandoeuvre - Chavigny - Villers Lès Nancy - Houdemont, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable sur la demande présentée par le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy-Brabois.

Agenda

Lundi 03 juillet : Réunion Publique Infos et Actions contre la fermeture de la classe Salle du Pressoir 20H30

Du 05 juillet au 08 juillet : Festival 3 Singes Centre Culturel Jean l'Hôte Neuves-Maisons (animations, expositions, films, théâtre, concerts)

Du 10 juillet au 04 août : Centre de Loisirs groupe scolaire " le Châtel "

Jeudi 13 juillet : Fête Nationale (barbecue, bal populaire, feux d'artifices) Place communale 19H00

Tous les mardis de juillet et août : Randonnées (Foyer Rural) Place de l'Eglise 08H30

Lundi 04 septembre : Rentrée des classes

Vendredi 1er septembre Conseil Municipal Mairie 20H30

Collecte des objets encombrants :

Le ramassage des monstres s'effectuera le vendredi 08 septembre. Les sortir la veille au soir.

Balayage des rues :

Le balayage des rues s'effectue selon le principe suivant :

- les mois **pairs** : petit balayage (**les grands axes** de la commune)
- les mois **impairs** : grand balayage (**toutes les rues** du village)



Il est recommandé de laisser le champ libre à la balayeuse les 04 juillet, 01 août et 05 septembre.

Permanence des élus

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra en septembre . Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 29 août 2006 .

